

# NOS MEMBRES

Sont invités à participer au comité régional du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales.

À ce jour, le comité régional Bourgogne-Franche-Comté compte :

- 43 associations
- 3 représentants de l'État
- 1 représentant du conseil régional



## Légende

- Membres affiliés à une tête de réseau régionale
- Membres non affiliés
- État
- Collectivités

### Côte-d'Or

- Arcade (Sainte Colombe en Auxois)
- AREHR (Saint Romain)
- Aroeven (Chenôve)
- Centre social du Pays d'Arnay (Arnay-Le-Duc)
- Centre social Pouilly en Auxois (Pouilly-En-Auxois)
- Cercle laïque dijonnais (Dijon)
- Léo Lagrange (Dijon)
- Ligue de l'enseignement (Dijon)
- Maison du Patrimoine - AREHR (Saint Romain)
- MJC Chenôve (Chenôve)
- Réseau BFC international (Dijon)
- Sab (Dijon)
- Union rég. des Centres sociaux (Dijon)
- Union rég. Francas (Quetigny)
- URHAJ (Dijon)
- DRDJSCS (Dijon)

### Doubs

- Céméa (Besançon)
- Familles Rurales (Besançon)
- Francas du Doubs (Besançon)
- FSCF (Besançon)
- MJC Palente (Besançon)
- DRDJSCS (Besançon)
- Conseil régional (Besançon)

### Haute-Saône

- Amicale laïque du Montmarin et des Repes (Vesoul)
- Ass. du Centre de Beaumotte (Beaumotte-Aubertans)
- Centre social et culturel (Lure)
- MRJC (Combeaufontaine)

### Jura

- Ass. Femmes debout (Dole)
- Ass. le Saint-Jean (Dole)
- Ass. Loisirs populaires dolais (Dole)
- Centre social - Maison commune (Lons-

### Le-Saunier

- CPIE Haut Jura (Saint Lupicin)
- Ligue de l'enseignement (Lons-Le-Saunier)

### Saône-et-Loire

- Ass. la Grange rouge (La Chapelle Naude)
- Féd. départ. Foyers ruraux 71 (La Roche vineuse)

### Territoire de Belfort

- CSC la Haute savoureuse (Giromagny)
- DDCSPP 90 (Territoire Belfort)

### Yonne

- Ass. Clef (Auxerre)



# LE FONJEP EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

## → ÉDITO

L'assemblée générale de juin 2017 a permis l'élection, par ses pairs, de la déléguée régionale Fonjep de Bourgogne Franche Comté : Sandrine CARBONEL. En 2018, Denis CHAUVEL a été désigné suppléant à la déléguée régionale.

L'Assemblée générale a été l'occasion de dynamiser et de mobiliser les associations autour du nouveau projet d'organisation du comité régional.

Ainsi en avril 2018 et en collaboration avec la DRJSCS, la mise en place du nouveau comité régional Bourgogne Franche Comté a été effective. Les 50 associations

présentes ont affirmé leur volonté d'inscrire ce comité régional dans les réseaux d'acteurs existants et ont confirmé pour une bonne trentaine d'entre elles leur souhait de faire partie de ce comité.

Au cours des réunions suivantes du 25 septembre 2018 et du 26 mars 2019, plusieurs axes de travail ont été définis comme prioritaires pour les 2 années à venir à partir d'ateliers d'échanges mis en place sur les enjeux et les problématiques du territoire de la région.

Les 3 thèmes : l'engagement, les dynamiques territoriales à différentes échelles, le développement des compétences ont été approfondis à chaque rencontre et enrichis des expériences de chaque participant.

La question de l'engagement de jeunes reste un des sujets prioritaires pour les associations, chantier autour duquel le comité régional pourrait développer des travaux.

### Nos thèmes de travail prioritaires :

- Engagement
- Dynamiques territoriales à différentes échelles
- Développement des compétences

# LE FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment au plan national 5301 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents qualifiés au

sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il

analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

Le comité régional Bourgogne-Franche-Comté, issu des associations porteuses des postes Fonjep, est partie intégrante du Fonjep. En son sein, conformément à la charte d'engagements réciproques<sup>1</sup> et à la

charte de cogestion du Fonjep qui en découle, l'état, les collectivités et les associations s'engagent, à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

1- renouvelée en 2014 par l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales

Le comité régional du Fonjep c'est :



Un espace de co-construction entre État, collectivités et associations.



un observatoire local de l'action des associations du secteur



un outil de valorisation des actions menées par les associations du territoire

## 268 postes Fonjep

Soutenir les projets associatifs dans la région

En 2018, le Fonjep a géré 5 301 postes Fonjep dont **268 en Bourgogne-Franche-Comté**.

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois<sup>1</sup>.

### Postes Fonjep ?



Ces 268 postes ont été co-financés grâce à :

→ 1 775 140 €  
de subventions de l'État

→ 355 370 €  
de cofinancements  
(mairies, communautés de communes  
ou d'agglomération, associations)

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017

2- Instruction du gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

## Solidarité internationale

Échanger, s'entraider, s'engager

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

En Bourgogne-Franche-Comté cela s'est traduit en 2018 par :

- 38 projets de jeunes 16-25 ans (JSI et VVV/SI)
- 36 volontaires de solidarité internationale (VSI) mobilisés à l'étranger
- 1 postes Fonjep d'Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADS)



## Modèles socio-économiques

### Outils de la réflexion des associations

Devant les évolutions économiques et réglementaires, de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire sont fragilisées. Pour faire face à cette situation, le Fonjep a lancé un projet d'ampleur visant à leur offrir un appui à la réflexion sur leur modèle socio-économique. Après une phase d'enquête en 2017, des expérimentations ont été menées en 2018 avec 4 équipes de recherche.

En tout, 45 associations participent à ces expérimentations.

Les résultats des travaux font l'objet d'une capitalisation qui permettra d'outiller les autres associations qui souhaitent elles aussi réfléchir à l'évolution de leur modèle.

